

SPECIAL CSI

MAISONS DE L'HABITAT : VITRINES DU CREDIT IMMOBILIER ?

La création de toutes les MH doit se faire avec des moyens financiers ambitieux !

Où EN EST-ON ... ?

- ❖ Fin de l'édification des Maisons de L'Habitat (MH).
- ❖ 10 Juillet 2017 : CDSP nationale conclusive.
- ❖ Octobre/Novembre 2017 : Sélection des CSI avec épreuve comportant un QCM et un entretien avec un jury.
- ❖ 1^{er} Janvier 2018 : Mise en place des Maisons de l'Habitat.

NOS INQUIÉTUDES :

- ❖ Les CSI de la MH de Paris Nord sont installés dans une seule pièce, pour s'isoler ils utilisent des casques ou vont dans la salle de réception des clients.
- ❖ La production des crédits réalisés par les MH est très faible. Prenons pour exemple celle de TAG (Toulouse Ariège Gers) : 25 dossiers par semaine. Cela est certainement dû à une méconnaissance du crédit immobilier de certains acteurs et à la crainte de monter un dossier.
- ❖ L'impact sur la rémunération globale des CSI et la difficulté à atteindre leurs objectifs.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ANNONCÉES :

- ❖ Un contrat de transition permettra aux CSI non sélectionnés de préparer un reclassement sur un nouvel emploi.
- ❖ Création de secteurs transitoires différents des secteurs à potentiel. Ils doivent permettre, pour ceux qui ne sont pas sélectionnés, un maintien dans la fonction de CSI, le temps de leur reconversion.
- ❖ Un entraînement aux tests de recrutement RCPRO sera mis en place.

LES REVENDEICATIONS DE LA CGC :

L'accompagnement financier en dehors de l'Accord « Un avenir pour chaque postier » est pratiquement inexistant et doit être complété par :

- Une prime d'adaptation de 6.000 euros.
- Une prime pour perte de véhicule de service de 1.500 euros (identique à celle perçue par les CSP et obtenue grâce à la CGC).
- Le contrat de transition d'un an doit pouvoir être renouvelé une fois pour la même durée.
- La RVB 2017 - 2018 doit être précisée, quid des dossiers 2017 restant à décaisser ?
- Les horaires de travail des CSI des MH doivent être définis conformément à la méthode de conduite du changement puisqu'il s'agit d'un projet de réorganisation. Une étude d'impact devra donc être réalisée.
- Une fiche de Poste claire et précise doit être établie pour les CSI en MH et en Secteurs.
- La sélection doit se faire seulement sur la base d'un entretien de motivation avec un jury. Les CSI ont une ancienneté suffisante et ont porté sans faiblir le Crédit Immobilier pendant plus de 20 ans. Une sélection par QCM est une remise en cause inacceptable de leur professionnalisme et de leur expertise.
- Un baromètre social devra être créé pour mesurer le bien-être au travail & l'équilibre vie professionnelle / vie privée de cette population.

Syndicat CGC Groupe LA POSTE - 90 rue La Fayette 75009 PARIS
01 48 24 77 32 / cgc.secretariat@orange-business.fr

Site internet : www.cgcgroupelaposte.org

Réseau social :

<http://www.facebook.com/pages/CGC-Groupe-La-Poste/131134580267737>

Responsable de la publication : J-C PECHMAGRE 06 26 90 21 58

